



Monsieur le maire de Gatineau,
Collègues du conseil d'administration de l'Union,
Chers élus municipaux,

D'abord, j'aimerais remercier le maire de Gatineau pour son accueil et le maire de Val-des-Monts pour avoir organisé cette rencontre en collaboration avec l'UMQ.

Je suis d'abord et avant tout ici pour vous écouter et pour échanger avec vous sur les enjeux et les défis qui vous préoccupent. Je souhaite également vous présenter les dossiers prioritaires de l'Union.

LES DOSSIERS PRIORITAIRES DE L'UNION

Avec en toile de fond l'occupation dynamique du territoire, plusieurs dossiers retiendront plus particulièrement l'attention de l'UMQ au cours des prochaines semaines et des prochains mois, soit :

- La diversification des revenus municipaux
- La gestion des matières résiduelles
- La complémentarité rurale urbaine
- L'avenir de l'industrie forestière
- Le suivi du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec
- La relève politique et administrative.

Sur le plan de la fiscalité, l'UMQ croit en la nécessité d'un meilleur partage de la richesse et d'une diversification des sources de revenus pour l'ensemble des municipalités québécoises.

Le message est simple et clair : pour faire face à ses responsabilités et relever les défis qui sont les siens, le monde municipal a besoin de nouveaux outils.

Au cours des dernières années, l'UMQ a été très active auprès des gouvernements afin qu'ils reconnaissent l'importance d'investir dans la réhabilitation de nos infrastructures.

Les messages de l'UMQ ont été entendus et les gouvernements ont mis sur pied plusieurs programmes de financement des infrastructures. L'Union a salué le Plan québécois des infrastructures et souhaite que les investissements annoncés se réalisent.

Cependant, les programmes d'infrastructures exigent des municipalités qu'elles investissent une part minimale importante allant jusqu'au tiers de l'investissement total. Pourtant, les municipalités ne disposent pas de tels moyens, ni de nouvelles sources de revenus pour financer cette contribution. Et c'est précisément là où le bât blesse !

L'impôt foncier est toujours la principale source de revenus des municipalités, soit près de 75% des revenus municipaux. Par ailleurs, les responsabilités municipales sont de plus en plus importantes et diversifiées.

Les compétences municipales ont évolué au cours des dernières années et elles sont de plus en plus axées sur les services à la personne représentant 44% des services offerts par les municipalités.

Dans le contexte économique actuel, l'Union croit que les municipalités devraient recevoir leur juste part des retombées économiques des investissements dans les infrastructures municipales pour pouvoir poursuivre leurs investissements les infrastructures et participer ainsi à la création d'emploi et à la croissance économique.

Il a été démontré que des investissements dans les infrastructures ont des retombées extrêmement positives pour l'économie. Je vous donne deux exemples tirés des données de Statistique Canada:

Au chapitre de l'emploi, pour chaque tranche de 100 M\$ investi dans les infrastructures on crée 1 200 emplois.

De plus, 20 % de l'accroissement de la productivité du pays est attribuable aux nouveaux investissements dans les infrastructures.

Par ailleurs, saviez-vous que pour chaque dollar investi dans les infrastructures, et financé en parts égales entrent les trois paliers de gouvernements, c'est-à-dire le gouvernement fédéral, provincial et municipal. Ottawa reçoit 18 cents de retour fiscaux sous forme d'impôt sur le revenu et de taxes. Québec 17 cents en retours fiscaux directs. Et combien croyez-vous que les municipalités reçoivent ? 0 cent.

Pour illustrer cette proposition, pour un investissement de 100 millions \$:

Ottawa bénéficie d'un retour de 18 millions \$

Québec de 17 millions \$

et les municipalités 0 \$.

Ce que l'Union propose, c'est que sur cet investissement de 100 millions \$, le retour soit partagé équitablement entre les trois paliers de gouvernement.

Nous demandons que les municipalités reçoivent, désormais, un tiers des retours fiscaux générés par les investissements en infrastructures.

Comme je vous l'ai mentionné au début de mon allocution, je suis d'abord ici pour vous écouter, alors j'aimerais que l'on prenne quelques minutes pour échanger sur l'enjeu de la fiscalité et notamment sur la diversification des sources de revenus municipales et la proposition de l'UMQ.

(QUESTIONS ET COMMENTAIRES)

Passons maintenant au deuxième dossier à l'ordre du jour, **l'environnement et la gestion des matières résiduelles.**

La gestion des matières résiduelles est au cœur de l'actualité municipale pour plusieurs raisons. D'abord, les questions environnementales préoccupent de plus en plus les citoyens et ils demandent aux gouvernements locaux d'agir.

Aussi, la gestion des matières résiduelles a des impacts importants sur les finances et les ressources humaines municipales.

Le dernier bilan de Recyc-Québec de 2006 a établi le taux de la collecte sélective municipale à 48 %. C'est une nette amélioration par rapport à 2005, bien que toutes les municipalités n'aient pas atteint le taux requis par la Politique de gestion des matières résiduelles qui est de 60%.

Le grand défi est maintenant la récupération des matières organiques, dont le taux se situe à un maigre 8%.

Au plan financier, la gestion des matières résiduelles commande des déboursés importants. En 2005, les municipalités ont dépensé près de 500 millions \$.

Aujourd'hui, les municipalités reçoivent un minime pourcentage d'environ 36% des coûts réels de la collecte sélective.

Depuis le début 2008, l'UMQ négocie avec Éco Entreprises Québec pour déterminer les coûts déboursés en 2006 par les municipalités pour le recyclage et qui seront admissibles à un remboursement.

Ce soir je peux vous annoncer que l'Union a négocié une entente intéressante pour les municipalités. Vous trouverez tous les détails en lisant le communiqué à ce sujet inséré dans votre pochette.

L'UMQ a toujours demandé un financement pour la totalité, soit 100% des services municipaux de recyclage, ainsi que l'application du principe pollueur payeur par une responsabilité élargie des producteurs.

Grâce à la persévérance de l'UMQ, le gouvernement s'est engagé à développer les moyens nécessaires pour une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective pour les municipalités d'ici 2010. Cet engagement est dans l'Entente de partenariat fiscal et financier signée en avril 2006.

Il est clair que de nouvelles sources de financement sont nécessaires à la réalisation des PGMR. C'est pourquoi l'Union demande d'être associée, dès aujourd'hui, à l'élaboration des orientations et des objectifs de la nouvelle Politique de gestion des matières résiduelles.

Pour l'Union, la nouvelle Politique de gestion de matières résiduelles doit comprendre une actualisation des objectifs de récupération pour chaque type de matières en fonction des nouveaux incitatifs.

Premièrement, l'Union demande une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective. Deuxièmement, l'Union demande la création d'un programme de financement des technologies et équipements environnementaux.

Et troisièmement, on demande l'élargissement de la consigne aux bouteilles d'eau.

L'Union est préoccupée par l'augmentation effarante des bouteilles d'eau. En effet, le Québec est en route vers une consommation record de plus d'un milliard de bouteilles d'eau en plastique en 2008.

Ces bouteilles risquent de faire augmenter les coûts de collecte que la revente de la matière n'arrive pas à combler. On estime que plus de 560 millions de bouteilles vides seront laissées dans les divers sites d'enfouissement ou dans l'environnement.

L'Union demande au gouvernement d'ajouter les bouteilles d'eau au système public de consignation et de favoriser l'instauration de dépôt obligatoire dans les aires publiques aux frais de l'industrie.

En résumé la nouvelle Politique de gestion des matières résiduelles doit conjuguer un financement adapté, être pragmatique et prendre en compte l'éventail des possibilités de nouvelles technologies. Elle doit également s'intégrer au Plan d'action québécois sur les changements climatiques.

J'aimerais vous entendre sur vos attentes face à la nouvelle Politique de gestion des matières résiduelle.

(QUESTIONS ET COMMENTAIRES)

La complémentarité rurale urbaine

Rurale à 80%, la société québécoise est devenue, en un peu plus d'un siècle, urbaine à 80%. Le monde rural représente 22% de la population et occupe 78% du territoire québécois.

Le développement du territoire québécois ne peut se faire sans le développement de synergies entre le milieu rural et urbain. La complémentarité de ces deux espaces, rural et urbain, se révèle nécessaire à la création de richesse sur ces territoires respectifs.

C'est dans ce contexte que j'aimerais vous parler d'un enjeu majeur pour le Québec et l'avenir des collectivités : l'occupation et l'habitation dynamiques du territoire québécois.

En mai 2007, l'Union a adopté un plan d'action pour l'occupation de tout le territoire québécois. L'Union a demandé au gouvernement qu'il adopte une politique d'occupation du territoire qui interpellerait tous les ministères afin qu'ils développent des actions concrètes de mise en œuvre.

En septembre dernier, l'Union a entendu un premier écho de ses revendications. Quatre ministres du gouvernement Charest ont appelé à une vaste mobilisation de la population autour de cet enjeu de l'occupation dynamique et durable du territoire.

L'Union est heureuse de cette avancée. Elle poursuivra ses représentations auprès du gouvernement, car elle croit que l'on doit, plus que jamais, occuper les territoires du Québec, mais pas n'importe comment.

Il ne s'agit pas de développer tous les territoires, mais de préserver ceux qui sont occupés et de développer ceux qui peuvent l'être, de manière la plus efficiente possible.

Pour occuper dynamiquement le territoire, le gouvernement doit améliorer sa prestation de services avec des politiques et des programmes flexibles, dont l'application est modulée et adaptée aux spécificités des régions, dans la perspective d'une occupation durable du territoire québécois.

Dans le contexte du ralentissement économique qui guette le Québec, l'Union croit, plus que jamais, que les municipalités doivent être intimement associées à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique globale d'occupation du territoire. Tout le Québec en sera gagnant.

Dans ce contexte, j'aimerais vous parler d'une problématique que vivent plusieurs municipalités qui sont aux prises avec des augmentations de valeurs foncières très inégales sur leur territoire.

Cette problématique est particulièrement criante chez les propriétaires âgés qui ont vu leur évaluation foncière augmenter considérablement, avec pour conséquence une augmentation significative de leur compte de taxes foncières. Ces citoyens demandent de l'aide parce qu'ils souhaitent continuer d'habiter leur maison.

Devant cette situation, les municipalités sont dans l'impossibilité d'agir puisqu'aucun outil fiscal ne permet présentement de corriger la situation.

Selon un sondage Léger Marketing, 44% des personnes sondées envisageraient de vendre leur propriété si des hausses successives importantes de taxes survenaient.

L'UMQ a été sollicitée par plusieurs municipalités pour développer une solution viable et novatrice à cette problématique.

Plusieurs mesures ont été examinées : crédits de taxes accordés par les municipalités, plafonnement des évaluations foncières et report de l'impôt foncier.

L'Union estime que la solution qui répondrait le mieux au besoin du citoyen et qui serait la plus avantageuse pour les municipalités serait celle du **report de la hausse de l'impôt foncier au moment de la vente de la propriété.**

Cette solution serait facultative et à coût nul pour les municipalités. C'est un outil intéressant pour le citoyen parce qu'il propose un endettement minimum lui permettant de continuer d'habiter dans son milieu de vie.

Elle a été bien reçue par le ministère des Affaires municipales et des Régions qui évalue la possibilité de faire une faisabilité d'une telle solution. Dès que nous aurons des développements, nous vous en informerons.

On ne peut parler d'occupation et d'habitation du territoire sans parler de l'avenir de l'industrie forestière.

Pour l'Union, l'avenir du secteur forestier est une priorité. Ses membres, formés à 65 % de municipalités situées en milieu rural, sont directement touchés par le contexte économique difficile que vit l'industrie forestière.

Par ailleurs, l'avenir de l'industrie forestière concerne aussi les milieux urbains. En effet, les activités induites se retrouvent principalement dans les villes : l'administration, les sièges sociaux, mais aussi les fournisseurs et les ateliers d'usinage. Les villes sont aussi un bassin d'emplois important pour cette industrie.

Dans une perspective d'occupation durable du territoire, le gouvernement du Québec doit impérativement se doter d'une vision d'avenir pour la filière bois. Une vision qui permettra aux régions de profiter pleinement d'un nouveau régime forestier, plus flexible dans ses modes de tenures et ouvert à l'innovation.

L'Union croit qu'il est urgent de mettre de l'avant des stratégies pour relancer l'industrie forestière, tout en travaillant à plus long terme sur la refonte du régime forestier québécois.

Autre dossier important pour occuper et habiter le territoire est l'agriculture.

Dès la publication de ce rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire, le rapport Pronovost, l'Union a mis en branle une série d'actions sous la supervision de son nouveau Comité spécial sur l'agriculture.

L'UMQ entend intervenir dans le cadre des trois chantiers gouvernementaux soit la protection du territoire agricole et le développement régional, le financement et la mise en marché.

Aussi, les entreprises agricoles ont besoin de relève, le rapport Pronovost en fait état. Pour occuper le territoire et assurer la pérennité du monde rural, il faut de la relève, la relève agricole, bien entendu, mais on doit également s'engager à promouvoir la place et le rôle des jeunes pour le maintien de collectivités rurales dynamiques. Ce qui fera l'objet du prochain point, mais auparavant j'aimerais vous entendre, sur les sujets, à votre choix, dont je viens de vous entretenir soit la complémentarité rurale urbaine, le report de l'impôt foncier, l'occupation et l'habitation du territoire québécois et bien évidemment les suites à donner au rapport Pronovost sur les trois chantiers et notamment celui de la protection du territoire agricole.

(QUESTIONS ET COMMENTAIRES)

Le dernier dossier pour lequel j'aimerais vous entretenir de la **relève politique et administrative des municipalités**.

Le marché de l'emploi municipal représente près de 1 100 employeurs potentiels répartis sur l'ensemble du territoire québécois, soit environ 80 000 emplois au sein de l'administration publique municipale et 8 000 postes électifs.

On estime que 20% de leur main-d'œuvre, soit quelque 16 000 travailleurs, est susceptible de partir à la retraite d'ici cinq ans. Dans certaines municipalités, ce pourcentage atteint 35%. Par ailleurs, selon une étude interne de l'ADGMQ, la moitié des directeurs généraux prendront leur retraite d'ici 10 ans.

Sur le plan politique, le portrait n'est pas plus reluisant.

L'UMQ est proactive. Elle a adopté conjointement avec l'ADGMQ un plan d'action en mai 2007 proposant une série d'activités, notamment le lancement d'une brochure d'information sur le milieu municipal, une tournée des universités du Québec, la création de bourses d'études et un Sommet de l'emploi et de la relève municipale.

Cette dernière activité s'est conclue par une Déclaration exposant des orientations stratégiques en vue de promouvoir la place des jeunes au sein des conseils municipaux du Québec et des administrations municipales québécoises.

La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec a récemment adhéré à cette déclaration et décidé de travailler avec l'UMQ et l'ADGMQ au dossier de la relève.

Par ailleurs, les prochaines élections municipales, qui auront lieu en novembre 2009, représentent un rendez-vous important pour la démocratie municipale. Aussi, dans les prochains mois, l'occasion sera unique pour susciter l'intérêt des jeunes envers la politique municipale et encourager leurs candidatures.

C'est dans ce contexte que la Commission Jeunes et démocratie municipale de l'UMQ a élaboré un projet innovateur « *Les jeunes élus municipaux en cavale* ». Dans le cadre de ce projet qui doit se confirmer sous peu, les membres de la Commission effectueront une tournée des 17 régions du Québec afin de présenter aux jeunes de 18 à 35 ans des ateliers-conférences. Si tout se déroule comme prévu, ils termineront leur tournée dans l'Outaouais le 14 mai pour l'ouverture des Assises annuelles de l'UMQ qui se déroulent dans votre région cette année. Je vous invite à être au rendez-vous de jeunes et des Assises !

(QUESTIONS ET COMMENTAIRES)

SUJETS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Je sais que vous êtes préoccupés par un certain nombre de sujets. Ces dossiers, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, reflètent l'étendue des préoccupations du monde municipal. Étant donné l'approche d'écoute, de dialogue et d'échange sur laquelle cette tournée est fondée, l'équipe de l'Union portera une attention particulière à ces différents points.

Je cède la parole à mon collègue, M. Marc Bureau, pour animer cette partie de la réunion réservée aux dossiers locaux et régionaux. Merci!